

BULLETIN MUNICIPAL



Bulletin Municipal n°7

Décembre 2024

Le Mot du Maire

Chères vigneronnes, chers vigneron,

L'année 2024 se termine, elle a encore été marquée par de nouveaux aléas climatiques qui ont aggravés les dégâts causés précédemment. Le coût des protections à réaliser est estimé à 550000€ et déjà plus de

200 000 ont été investis dans les travaux. Nous avons dû modifier notre programme budgétaire pour réaliser ces travaux et même renoncer à quelques investissements prévus. Une bonne nouvelle nous est parvenue dernièrement : l'Etat financera à hauteur de 90% les travaux suite aux crues. Cela va donc nous permettre d'effectuer les dernières réalisations et de retrouver un budget plus fonctionnel pour l'année prochaine.

Tout n'a pas été négatif, la saison estivale a vu une bonne fréquentation de nos campings. L'espace intergénérationnel est quasiment terminé, seules les pelouses n'ont pu être achevées à cause des intempéries, elles seront reprises au printemps.

Je terminerai en vous présentant tous mes meilleurs vœux pour l'année 2025.

Gilles PIERRE

Retrouvez les informations de la commune sur le site :

www.lesvigneaux.fr

mairie@lesvigneaux.fr

Mairie
Le Village
474 rte de l'école
05120 LES VIGNEAUX
☎ 04 92 23 13 39

Dans ce Numéro

- Réalisations 2ème semestre 2024
- Ecole
- Associations
- Consultation des habitants pour les ZAER
- Zoom sur...
- Dépôts des déchets
- Infos comcom
- Etat civil
- Le déneigement, d'hier à nos jours...



Photos : Darius PIERRE

Le parc multisport & le parking

Après de longs mois de travaux, le city stade et les jeux installés aux abords de l'école ainsi que les places de stationnement ont trouvé leur public !

Les aménagements, commencés en 2023 touchent presque à leur fin. Les derniers travaux paysagers, soumis aux conditions climatiques, seront finalisés ce printemps et nous pourrons officiellement inaugurer ces espaces.

Le parking, inscrit dans une démarche de sécurisation des abords de l'école, ainsi que les aires de jeux ont été financés par la DETR, le Département, l'Agence Nationale du Sport et la Communauté de Communes du pays des Ecrins. La part d'autofinancement supportée par la commune s'élève à 84 780€ HT pour un coût total des travaux de 439 579€ HT.

Nous nous réjouissons de voir petits et grands en profiter et remercions vivement tous les financeurs qui ont soutenu ce projet pour le rendre réalisable.

Cuisine de l'école

La cuisine de l'école manquait d'éclairage, de plan de travail et d'espaces organisationnels. Elle a été entièrement repensée durant l'été pour accueillir les nouveaux meubles et aménagements aux vacances de la Toussaint. Le choix s'est porté sur des meubles inox et une desserte supplémentaire. Les travaux de peinture ont été réalisés par les services techniques.



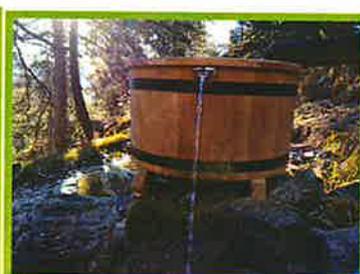
Plus spacieuse, pratique et fonctionnelle, cette nouvelle cuisine a fait l'unanimité auprès du personnel de la cantine et des petits écoliers.

Le montant des travaux et des investissements s'élève à 20100€ entièrement financé par la commune.

Fontaines de Georges et de Saint Marcelin

La réfection des fontaines de Georges et de Saint Marcelin s'est inscrite dans la même démarche que pour les précédents bassins du village (La Bâtie, Rif Cros...)

Aidés à hauteur de 30% par le Département, la commune a souhaité remettre en état la fontaine de Georges située au niveau de la route de Parapin et le bassin de la fontaine de Saint Marcelin. Faisant partie intégrante de notre patrimoine, il est important de conserver et entretenir ces ouvrages qui pour certains datent de plus de 50ans et font partie intégrante de notre village et de son histoire..



Les travaux suite aux crues...

Plusieurs événements de crues sont venus frapper la commune depuis octobre 2023. Les crues de juin et septembre 2024 sont venues aggraver des situations déjà inquiétantes en bord de Gyronde et, par endroit, ont même détruit ou endommagé des travaux déjà réalisés.



Heureusement l'Etat semble tenir sa promesse avec un courrier préfectoral reçu mi-décembre annonçant une prise en charge à 90% des travaux.

Les rendez-vous sont déjà pris avec le géomètre et hydrogéologue pour planifier les travaux dès le début du printemps 2025. Entre expertises, consultations des entreprises et autorisations nécessaires, nous risquons de scinder en plusieurs phases les réalisations. La sécurité des usagers reste une priorité, ainsi que le maintien de l'activité des campings.

DICRIM Document d'Information sur les Risques Majeurs

L'obligation de réaliser un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) s'impose à toutes les communes. Ce document contient les caractéristiques du ou des risques majeurs connus dans la commune,

- événements et accidents significatifs à l'échelle de la commune,
- mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles de concerner la commune,

- dispositions du plan de prévention des risques applicables
- modalités d'alerte de la population

- et d'organisation des secours,
- mesures prises par la commune pour gérer le risque,

- liste ou carte des repères de crues dans les communes exposées au risque d'inondation,

- consignes de sécurité et conseils de comportement en cas de réalisation du risque.



PCS Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;

- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),

- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et consignes de sécurité,

- le recensement des moyens disponibles

- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ces documents sont consultables en mairie et sur le site

www.lesvigneaux.fr



Déneigement communal, d'hier à nos jours

La circulation hivernale sur les routes de montagne a, de tout temps, posé des problèmes. Autrefois, on se contentait de peu. Après chaque chute, la neige était durcie afin de favoriser le déplacement en traîneaux et raclée locale. Le déneigement routier a débuté par l'utilisation de socs triangulaires en bois tractés par des chevaux. La mécanisation n'est apparue qu'après la seconde guerre mondiale, en s'appuyant dans les années 50 sur de vieux engins militaires américains. Les dispositifs de déneigement comportaient un soc poussé par un véhicule. Ce soc n'était opérationnel que sur la neige fraîchement tombée. Sur les neiges plus compactes on eut recours à des véhicules à lame ou à fraise, à partir des années 60 ; un peu plus tôt au Col du Lautaret.



Le département des Hautes-Alpes est le plus haut de France. Le tiers de sa superficie se trouve, en effet, au-dessus de 2000m, niveau à partir duquel la neige demeure cinq à six mois à l'ubac et quatre à cinq mois à l'adret.

L'épaisseur du manteau neigeux haut-alpin a connu des hivers capricieux. Les hivers 1939-40, 44-45 et 49-50 ont été assez peu enneigés, à l'inverse de l'hiver 1950-51 durant lequel il était tombé 22m cumulés à Névache et 21m à Pelvoux. L'hiver 63-64 connut à nouveau une pénurie de neige sur l'ensemble des Alpes et l'Europe. Conséquence du changement climatique observable, la neige semble aujourd'hui moins abondante en dessous de 1200m d'altitude, malgré des précipitations encore assez fréquentes.

L'organisation de l'entretien des voiries incombe à la DDT (Directions Départementales des Territoires), structure résultant de la fusion de la DDE (DD Equipement) et de la DDEA (DD Equipement et Agriculture) depuis 2010. Jusqu'en 1967, on se référait aux Ponts-et-Chaussées.

Le village est traversé par trois routes départementales : les Traverses vers Briançon, la route de L'Argentière à Pelvoux et la route de l'Eglise et Rif Cros (D4), dont le déneigement relève des services de la DDT. Suite à un accord avec celle-ci, les services communaux assurent le déneigement de la D4. Bien sûr les routes communales restent à la charge de la commune.

En 1950 le déneigement de la commune, route de l'Eglise jusqu'à Rif Cros, était réalisé par les chevaux des paysans du village attelés à un chasse-neige en bois. Ce déneigement au cheval était fait dès la première neige. Ensuite les toits déchargeaient leur épaisseur de neige et la mairie organisait des corvées de déneigement à la pelle car le chasse-neige ne pouvait plus évacuer cette neige compacte. Les boulangers (Montagnier, Estienne) en tournée devaient se déplacer avec un sac-à-dos. A l'époque, seule la route de Briançon était bitumée; les routes du village l'ont été seulement à partir de 1970.

Entre Les Vigneaux et PSV il était impossible de déneiger à la montée avec les chevaux. Cette route était donc déneigée en descente avec un attelage de chevaux de PSV qui tractaient un racleur; le matériel était remonté sur un traîneau tracté par les chevaux.

Le déneigement motorisé est apparu dans la vallée dans la période d'après-guerre. L'entretien de la route de l'Ecole relevait des services des Ponts-et-Chaussées qui disposaient d'un tracteur équipé d'un racleur derrière et d'une étrave fixe devant. Les lames arrières étaient bloquées par des clavettes que l'on actionnait manuellement. Elles s'ouvraient en reculant.





En cas de chute de neige nocturne, Jo Faure, conducteur du chasse-neige des Ponts-et-Chaussées basé à l'Argentière, avait ordre de partir déneiger lorsqu'il était tombé 7cm à l'Argentière. On estimait qu'alors l'épaisseur était de 20cm à La Bâtie, 40cm à Vallouise et 70cm aux Claux. Sa tournée passait par La Bâtie, Les Vigneaux, Vallouise jusqu'aux Claux. Il rentrait en déneigeant la route des Traverses jusqu'au Clos du Vas, lieu de retournement et de jonction avec Louis Suppo en provenance de Fressinières, Champcella, et l'Argentière.

Vers 1955, le déneigement des Traverses était une galère noire. Elle se faisait avec un racleur arrière. Il est arrivé que la tournée dure 72h ! Les cantonniers partaient à quatre et se relayaient. Une cabine aménagée dans l'habitacle permettait aux employés de dormir à tour de rôle. L'engin était un autocar ou un énorme tracteur équipé d'un moteur de char américain. Le racleur a évolué en 1960 pour devenir hydraulique. Ce qui permettait de gagner du temps et ne nécessitait plus que deux personnes.

A cette période, Auguste Blein de Puy-Saint-Vincent était propriétaire d'un DODGE. Il louait ses services au département et déneigeait la D4 du village.

La formation pour piloter un chasse-neige se faisait sur le tas. Seul un permis poids lourd était requis. De 1968 à 1971 Gérard Estienne, supervisé par Joseph Bazole, cantonnier, a conduit le chasse-neige au village et à Bouchier, avec un LATTIL à étraves de la DDE. A partir de 1977, la DDE cesse l'activité déneigement pendant une dizaine d'années. Le service est alors assuré par la commune qui reçoit une compensation financière de la DDE pour ses services. Le garage Marcel Giraud étant propriétaire d'un chasse-neige UNIMOG, la commune louait ses services pour le déneigement de la D4 et des routes communales. Au début des années 90, la commune acquiert un tractopelle. Le déneigement est dès lors assuré par les employés communaux. Ils sont en astreinte sur la liste départementale. L'opération de déneigement est déclenchée par la DDT de Briançon.

Que dire de l'enneigement futur? L'évolution actuelle du climat tend vers un réchauffement des températures et en corollaire une fonte accélérée des glaciers. L'année 2019 a été la plus chaude jamais enregistrée dans l'Arctique, probablement dépassée par l'année 2024, entraînant la perte d'environ 660 milliards de tonnes de glace. Cet impact est tel que depuis les années 90 l'axe de la Terre s'est déplacé sous l'effet de la redistribution des masses d'eau de la planète. (1)

Si de nombreuses époques, dans le passé, ont connu des épisodes particulièrement froids ou chauds, comme le Petit Âge glaciaire(1350-1850), l'Optimum Climatique Médiéval (X-XIVème siècle) ou l'Optimum Climatique Romain (-250 av à 400 ap JC), le processus de réchauffement s'accélère. Le Glacier Blanc, notre sentinelle locale, ne cesse de reculer. Malgré le bon enneigement de l'hiver 2022-23, la fonte du glacier s'est poursuivie en été avec une perte d'eau de 3,80m selon les relevés réalisés par l'IGE (Institut des Géosciences et de l'Environnement) et le Parc National, conséquence d'une canicule en août débordant sur l'automne. L'enneigement de l'hiver 2023-24 est exceptionnel, en hausse de 25% par rapport à 2001. Malgré cela le bilan est une perte de masse du glacier, du fait, entre autre, de dépôts de sable saharien entre mi-février et mi-juin, ayant accentué l'absorption du rayonnement solaire.

Quoiqu'il en soit, à l'altitude de notre village (1130m) la neige tend à être remplacée par la pluie. Ce qui ne peut nous soustraire à d'éventuelles averses neigeuses parfois exceptionnelles.

(1) Les métamorphoses de la Terre. Peter FRANKOPAN. Ed.Taillandier
Photos issues « Les Laboureurs de la neige dans le Briançonnais » aux éditions du Fournel



La vie à l'École des Vigneaux : Un début d'année bien animé !

Cette année, l'école des Vigneaux a vu ses effectifs gonfler, avec 22 élèves dans la classe des petits et 20 dans celle des grands. Les classes sont donc bien remplies, mais ça ne semble pas déranger nos écoliers, qui profitent de cette belle dynamique.

Les élèves de maternelle ont décidé de sortir des bancs de l'école deux matinées par semaine pour explorer la nature. L'objectif ? S'éveiller à la richesse de leur environnement tout en apprenant autrement. Entre observations des plantes et découverte des petits animaux, les enfants ont trouvé là une belle occasion de "faire l'école dehors", et cela semble vraiment leur plaire !

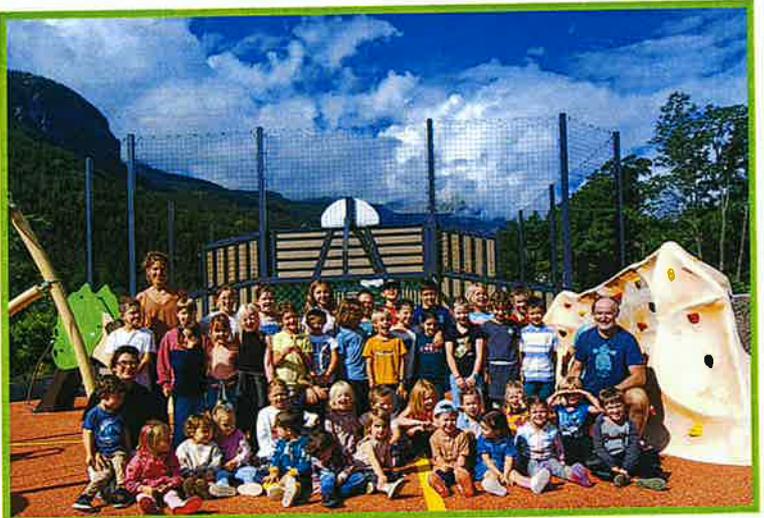
Du côté des plus grands, la classe de CE et CM s'attaque à un projet autour de la coopération. Les élèves apprennent à travailler ensemble, à s'entraider, que ce soit en mathématiques ou en français. L'an dernier, la classe a bénéficié d'un tout nouveau mobilier, qui facilite l'organisation et l'échange entre les élèves. De quoi rendre le travail en groupe encore plus efficace !

Le city stade, installé récemment, est un autre grand atout de l'école. Les élèves l'utilisent régulièrement, que ce soit pour les récréations ou pour les séances d'EPS. L'espace est apprécié pour ses nombreuses possibilités, et il est devenu un véritable lieu de rassemblement !

Ces dernières semaines, les élèves profitent d'un cycle judo et bibliothèque tous les vendredis après-midi à l'Argentièrre la Bessée. Une belle manière de combiner activité physique et plaisir de la lecture !

Des projets variés rythmeront l'année jusqu'au mois de juin, offrant à tous les élèves, de la PS au CM2, de belles opportunités d'apprentissage et de découverte.

La directrice Coline ALIBERT



Actualité LOS VINHAUS

Plusieurs dates sont à noter pour cette première partie d'année 2025.

Tout d'abord, la traditionnelle **Fête de la Soupe** revient avec quelques modifications et un nouveau concept. Rendez-vous le **samedi 8 mars 2025** sur le parvis de l'église avec une soupe (réchauds à disposition sur place) ou de quoi grignoter (et n'oubliez pas votre ecocup, bol et cuillère !).

Attention, cette année, pas de buvette lors cet événement. Chacun amène ce qu'il a envie de boire. Pour épicer cette édition, choisissez une couleur pour votre soupe (orange, vert, marron, beige...) et rejoignez une équipe pour sa confection (plus d'informations concernant l'organisation seront transmises via la Mailing Liste Echange) !

Bons moments garantis ! À vos louches !

Autre date, le **vendredi 25 avril 2025**, l'association organisera une **Assemblée Générale** à laquelle tous les habitants seront conviés. Ce sera l'occasion de mieux se faire connaître et de parler des événements à venir.

Puis nous arriverons à un grand moment de l'année, le **samedi 21 juin**. Premier jour de l'été mais aussi jour de la **Fête de la Musique** ! Cette année, Los Vinhaus marque le coup avec une organisation pluri-associative.

Des animations seront proposées pendant la journée et un groupe de musique vous fera danser toute la soirée ! (On me dit dans l'oreillette que ça va swinguer !)

Buvette et petite restauration sur place.

Pour être informés lors de chaque évènement, rejoignez la mailing liste en écrivant à losvinhaus05120@gmail.com

Pauline LAURENT

Association L'EMBUSCADE

Notre ami, Marcel FLANDIN, nous ayant quittés cette année, son bar l'Embuscade a fermé ses portes, laissant place à une immense tristesse. L'Embuscade était un lieu de convivialité, de disponibilité, d'échanges; on disait souvent: "on y refait le monde", mais visiblement sans succès.

Pour perpétuer cet esprit, à l'initiative d'un certain nombre d'habitueés passionnés de cartes et de pétanque, l'association l'Embuscade a vu le jour. Le Maire et le Conseil Municipal ont mis à disposition de l'association les locaux de l'ancienne mairie située Route de l'Église. Nous leur adressons nos remerciements.

Nos remerciements vont également à Simone et Jeannot, sœur et frère de Marcel, pour avoir permis à l'association de perpétuer le nom "l'Embuscade".

Le bureau de l'association est représenté par Marcel Baisset président, Pierre Meyer secrétaire et Guillaume Disdier trésorier. L'Embuscade est ouverte à toutes les personnes désireuses de la rejoindre. Il n'y a pas d'examen d'entrée 😊

Horaires d'ouverture : tous les jours de l'année, de 15h à 20h.

Le bureau de l'association

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables (EnR) et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 dite loi « APER » prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAER) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Dans un contexte d'urgence climatique et énergétique, il y a nécessité à agir rapidement et à déployer intelligemment l'ensemble des énergies renouvelables.

Les ZAER sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, les énergies de récupération de chaleur, la géothermie, le biogaz, l'hydroélectricité, etc.

Un projet situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, il doit aussi respecter les dispositions réglementaires applicables.

Les membres de la CCPE sont invités à définir leurs zones d'accélération et à réaliser une concertation avec leurs habitants. La commune des Vigneaux souhaite inscrire la totalité du territoire communal en ZAER.

Au fur et à mesure que ces concertations seront terminées, les communes devront délibérer pour approuver leurs zones d'accélération.

Un registre est ouvert en mairie pour recueillir vos observations, mais vous pouvez également nous en faire part par mail ou courrier.

Dépôt de déchets verts

Nous avons constaté sur le territoire de la commune, plusieurs points de dépôts sauvages de déchets.

La notion de déchets : le code de l'environnement (article L541.11) définit le déchet comme « toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » cela inclut les déchets verts tels que les résidus de jardinage, la taille des arbres, la tonte des gazons, qui doivent être gérés de manière réglementée.

Concernant les dépôts de déchets : depuis la loi NOTRE de 2015, la gestion des déchets incluant les déchets verts, relève exclusivement de la responsabilité des Etablissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est donc la Communauté de Communes qui est chargée d'organiser les dispositifs de collecte et de traitement des déchets dans tout le périmètre intercommunal, y compris les Vigneaux. Les dépôts sauvages de déchets abandonnés par des particuliers ou des entreprises est une infraction prévue par l'Art 635-8 A2-1 du code pénal et Art 541-77 du code de l'environnement avec des amendes allant jusqu'à 1500€ et confiscation des biens ayant servi à commettre l'infraction (véhicule par exemple).

Nous remercions les administrés de leur compréhension de leur civisme et rappelons qu'une déchetterie est à disposition à l'Argentière La Bessée.

Infos de

Dans le but d'améliorer le tri, maîtriser les coûts et d'optimiser les tournées de collectes des déchets, la Communauté de Communes du Pays des Ecrins travaille sur la mise en place des conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du canton et retirer les bacs roulants. Le choix des emplacements est fait de pair avec les mairies. Avant la mise en place des nouveaux équipements prévue en 2025 un courrier informatif sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Horaires d'hiver : Du 01/11 au 31/03 du mardi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
Horaires d'été : Du 01/04 au 31/10 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

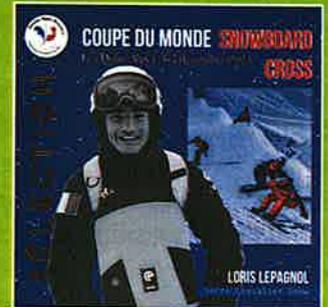
Zoom sur....

La commune est particulièrement fière d'abriter des champions qui ont participé avec brio dans des compétitions de haut niveau chacun dans leur catégorie.

* Maémi GANGLOFF a remporté en équitation la médaille de bronze en dressage et la médaille d'Or en CEE (Concours Complet d'Equitation qui englobe le dressage le cross et le saut d'obstacles) au championnat de France 2024. Pour la saison 2025, Maémi a pour objectif les championnats d'Europe



* Loris LEPAGNOL est un snowboarder spécialisé dans le Snowboard cross, licencié au club de SerreCheSnow. Il a fait son premier départ en coupe du monde aux 2 Alpes lors de la dernière saison et a fini 9ème mondial des athlètes nés en 2005.



La commune souhaitait saluer ces athlètes pour leur performance, leur passion et leur persévérance, ainsi que leurs familles qui les accompagnent dans ces strates difficiles du haut niveau. Des encouragements à eux ainsi qu'à tous les autres compétiteurs en herbe.



NAISSANCES 2024

Tom GIRAUD né le 17/10/2024 à Briançon
Armand TASTAVIN né le 25/05/2024 à Briançon
Robin JOUAN né le 4/01/2024 à Briançon



DECES 2024

Claude DARBAS décédé le 10/02/2024 aux VIGNEAUX
Marcel FLANDIN décédé le 12/03/2024 à la TRONCHE
Roseline GIRARDET décédée le 18/03/2024 à GAP
Daniel MELQUIOND décédé le 3/08/2024 à BRIANCON
Edwige PIERRE née GERARD décédée le 5/12/2024 aux VIGNEAUX
Jeanne ALPHAND décédée le 17/12/2024 à MARSEILLE

ETAT CIVIL

MARIAGES 2024

Léonie DE HEER et Vincent DUSERT le 4/01/2024
Sabrina BARTON et Jules GRIGNON le 18/05/2024
Sandra HATCH et Robert BENTON le 11/10/2024

